

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

Compte rendu résumé de la troisième séance du Comité I

6 juin 2007: 9 heures – 12 heures

Président: G. Leach (Australie)

Secrétariat: T. De Meulenaer
D. Morgan

Rapporteurs: J. Caldwell
S. Ferriss
J. Gray
T. Inskipp

Interprétation et application de la Convention

Conservation et commerce des espèces

54. Rhinocéros

Le Secrétariat présente le document CoP14 Doc. 54 et renvoie les délégués aux projets de décisions et aux propositions d'amendements de la résolution Conf. 9.14 (Rev. CoP13).

L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, approuve pleinement les projets de décisions et les propositions d'amendements de la résolution et demande que le programme de travail chiffré pour 2009 à 2011 prenne en compte les implications financières de leur adoption pour fournir une base de financement durable pour les futures activités à mener dans ce domaine. Elle souhaite que la question de la conservation des rhinocéros reste dans le programme de travail du Comité permanent jusqu'à la CoP15 et demande un amendement au paragraphe d) du troisième projet de décision à l'adresse du Secrétariat pour charger le Secrétariat de faire rapport aux 57^e et 58^e sessions du Comité permanent et à la 15^e session de la Conférence des Parties, sur les progrès accomplis dans l'application des trois décisions.

Le Qatar, appuyé par l'Afrique du Sud, la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, la Namibie, le Népal, le Swaziland et TRAFFIC, approuve les projets de décisions et les propositions d'amendements de la résolution. Toutefois, il craint que le Secrétariat n'ait des difficultés à obtenir les 130.000 USD nécessaires pour continuer de progresser. Les Etats-Unis suggèrent que les implications budgétaires soient renvoyées au groupe de travail sur le budget; l'Afrique du Sud demande que ces coûts soient pris en compte dans le programme de travail chiffré. L'Afrique du Sud, la Chine, la Namibie et le Swaziland soulignent l'importance d'un traitement confidentiel des informations sur les stocks de cornes de rhinocéros. TRAFFIC se félicite du document, renvoie les délégués au document CoP14 Inf. 41, et attire leur attention sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution Conf. 9.14 (Rev. CoP13).

Le Kenya se déclare largement favorable aux projets de décisions et aux projets d'amendement de la résolution 9.14 (Rev. CoP13) mais estime que la résolution doit être renforcée, notamment par l'insertion d'une mention requérant des Parties qu'elles détruisent leurs stocks de cornes de rhinocéros, sauf à les utiliser à des fins éducatives. Il estime en outre que les Etats de l'aire de répartition n'ont pas été suffisamment consultés au sujet des conclusions présentées dans l'annexe 1 du document CoP14 Doc. 54, et propose des amendements à la résolution allant en ce sens. Il propose également divers amendements aux projets de décisions. Le Président estime que la création d'un groupe de travail pourrait être nécessaire mais la Namibie indique qu'elle n'approuve ni les changements proposés par le Kenya ni l'idée de créer un groupe de travail. Le Botswana, le Japon, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe appuient cette intervention, puis les projets de décisions et d'amendements présentés dans le document CoP14 Doc. 54, ainsi que l'amendement proposé par l'Allemagne, sont acceptés par consensus.

47. Demandes d'enregistrement des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces inscrites à l'Annexe I

Le Secrétariat présente le document CoP14 Doc. 47 concernant une demande des Philippines d'enregistrer un établissement élevant en captivité huit espèces de psittacidés. Les Philippines expliquent la question de leur point de vue et annoncent qu'elles retirent leurs réserves concernant *Amazona ochrocephala auropalliata* et *A. o. oratrix*.

La Bolivie, les Etats-Unis, l'Indonésie et la Nouvelle-Zélande émettent des objections quant à l'enregistrement de cet établissement. La Bolivie en émet car elle n'a pas été consultée, et parce qu'*Ara rubrogenys* est un oiseau emblématique pour la Bolivie et que la proposition a uniquement des fins commerciales et non de conservation *in situ*. L'Indonésie y est opposée parce que rien ne prouve que la résolution Conf. 12.10 (Rev. CoP13) soit respectée pour ce qui est de *Cacatua goffini*, que le taux de mortalité de cette espèce dans cet établissement est élevé, et qu'accepter l'enregistrement pourrait déclencher un commerce illégal. La Nouvelle-Zélande déclare détenir des renseignements permettant d'établir le lien entre cet établissement et du personnel ayant été impliqué dans un commerce illégal. Les Etats-Unis estiment qu'il n'y a pas suffisamment de documentation concernant l'acquisition légale du stock parental.

Le Mexique soutient la demande des Philippines, ajoutant qu'il accepte l'affirmation selon laquelle, pour cette transaction, il n'est pas possible d'obtenir de documents prouvant avec certitude la provenance légale du stock parental. Le Mexique ajoute que l'enregistrement de l'établissement pourrait fournir une excellente occasion de promouvoir la coopération entre les établissements d'élevage *ex situ* et la conservation *in situ*, comme le demande la résolution Conf. 13.9, ainsi que la régularisation de l'élevage en captivité. Le Brésil appuie le Mexique et retire une précédente objection à la lumière de nouveaux documents.

Après un vote, l'enregistrement de l'établissement d'élevage en captivité des huit taxons est accepté par 50 voix pour, 22 contre et 16 abstentions.

Cependant, les Etats-Unis, l'Islande, Israël, le Qatar et Sainte-Lucie signalent que leur vote n'a pas été enregistré par le système électronique. Sainte-Lucie a voté pour l'enregistrement de cet établissement et les autres Parties contre. Le Président déclare que la question sera vérifiée.¹

51. Cétacés

Le Japon présente le document CoP14 Doc. 51, notant qu'il fait référence à la *Vision de la stratégie jusqu'en 2007*, qui sera remplacée par la *Vision de la stratégie pour 2008 à 2013*. Il souligne l'objectif 1.4 de la nouvelle Vision de la stratégie, à savoir le souci de refléter correctement les besoins de conservation des espèces inscrites aux annexes. Il rappelle que les espèces de cétacés ont été inscrites à l'Annexe I avant l'adoption de critères scientifiques précis, et que les inscriptions n'ont pas été évaluées sur la base des critères énoncés dans la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP13). En réponse aux commentaires faits dans le document du Secrétariat, le Japon fait remarquer qu'un

¹ La vérification devait montrer que seul le vote d'Israël n'avait pas été enregistré. Le décompte des voix est donc de 50 voix pour, 23 contre et 16 abstentions.

examen fournirait une base scientifique permettant d'actualiser la résolution Conf. 11.4 (Rev. CoP12) et que les propositions précédentes de transfert cétacés de l'Annexe I à l'Annexe II ont été rejetées à cause du moratoire de la Commission baleinière internationale (CBI) sur la chasse commerciale à la baleine et non pour des raisons scientifiques. Par ailleurs, il ajoute que les amendements à la résolution Conf. 11.4 (Rev. CoP12) devraient s'appuyer sur des conclusions scientifiques et que, de ce fait, le Comité pour les animaux est l'organe le mieux à même de traiter cette question.

L'Australie, qui reconnaît la CBI comme faisant autorité en matière d'information scientifique et de gestion des cétacés, est opposée aux projets de décisions contenus dans le document. Rappelant la situation défavorable de nombreuses espèces de cétacés avant le moratoire de la CBI, elle estime qu'aucun examen ne doit être entrepris par la CITES tant que le moratoire est en vigueur. L'Argentine, s'exprimant au nom du Brésil, du Chili, du Costa Rica, de l'Equateur, du Guatemala, du Mexique et de l'Uruguay, réitère que la CBI est la principale organisation compétente pour la gestion et la conservation des cétacés, ce que soutient le Sénégal. Le Brésil souligne les avantages d'une utilisation non létale des cétacés. Le Mexique déclare qu'il n'envisagerait de donner son appui à la chasse à la baleine que si un Plan de gestion révisé était mené à bien. L'Allemagne, s'exprimant au nom des Etats membres de la Communauté européenne, est également opposée aux projets de décisions et attire l'attention des participants sur le projet de résolution de la CBI (IWC/59/19), distribué avec le document CoP14 Inf. 44.

Le Canada souligne l'importance de fonder les décisions de la CITES sur les meilleures informations scientifiques disponibles et *Whale and Dolphin Conservation Society*, s'exprimant au nom de *Species Survival Network*, fait observer que les propositions d'inscription de cétacés à l'Annexe I ont toutes suivi la procédure scientifique correcte en vigueur à l'époque. Elle ajoute que la CBI a accès à une vaste somme de connaissances et d'avis scientifiques et qu'elle est mieux placée que la CITES pour examiner l'état de ces espèces.

La Norvège appuie les projets de décisions, notant que le Japon est prêt à fournir les ressources nécessaires pour procéder aux examens pertinents. Saint-Kitts-et-Nevis approuve les commentaires du Japon et appuie les projets de décisions. Ils s'inquiètent de la nature contradictoire des décisions de la CBI et prie la CITES de prendre ses décisions en toute indépendance. Ils estiment que les procédures de la CITES perdent leur crédit auprès des pays car les décisions sont prises de plus en plus souvent en fonction de considérations politiques. La Chine, le Groenland (Danemark) et IWMC-*World Conservation Trust* sont également en faveur des projets de décisions.

Le Japon propose de voter; la proposition d'adopter les projets de décisions joint en annexe au document CoP14 Doc. 51 est rejetée par 26 voix pour, 54 contre et 13 abstentions.

En raison de défaillances possibles dans la procédure de vote, les Parties suivantes confirment leur vote: Singapour est pour les projets de décisions tandis que les Etats-Unis et Israël sont contre. La Guinée déclare qu'elle est pour les projets de décisions mais qu'elle n'a pas pu voter car, bien que ses lettres de créances aient été approuvées, elle n'a pas pu retirer sa carte de vote.

Questions administratives

8. Rapports des Comités

8.2 Rapport du Président du Comité pour les animaux

L'Argentine se réfère à la discussion relative au point 29 du document CoP14 Doc. 8.2, sur les espèces sélectionnées pour l'examen périodique, en particulier l'inclusion de *Balaenoptera physalus* (stock central de l'Atlantique Nord) dans l'examen, décidée par un vote à la 22^e session du Comité pour les animaux. L'Argentine se déclare préoccupée par le fait que l'examen d'une espèce de cétacés est contraire aux lignes directrices relatives à l'examen périodique, adoptées par le Comité permanent à sa 51^e session, qui excluent les espèces faisant l'objet d'autres examens. Elle recommande d'exclure ce stock de l'examen périodique.

Le Président, le Secrétariat et le Président du Comité pour les animaux valident la procédure suivie par le Comité pour les animaux.

L'Australie et les Etats-Unis approuvent l'Argentine et estiment que le rejet des projets de décisions figurant dans le document CoP14 Doc. 51 signifie que cette espèce devrait être retirée de l'examen périodique. Le Brésil partage cette opinion et souligne que plusieurs espèces ont été incluses dans l'examen périodique de manière insatisfaisante. Le Président du Comité pour les animaux dénonce avec force les observations du Brésil, soulignant que le Comité pour les animaux a suivi la procédure appropriée en toute transparence.

L'Australie propose le projet de décision suivant:

A l'adresse du Comité pour les animaux

Aucun examen périodique d'aucun grand cétacé, y compris le rorqual commun, ne devrait être effectué pendant le moratoire décidé par la Commission baleinière internationale.

Le Suriname est opposé au projet de décision, n'approuvant pas les mots "pendant le moratoire décidé par la Commission baleinière internationale".

En l'absence de consensus, la Norvège propose de voter sur ce projet de décision; la proposition est adoptée par 59 voix pour, 21 contre et 13 abstentions. En raison de défaillances possibles dans la procédure de vote, les Parties suivantes confirment leur vote: Israël est pour le projet de décision; Singapour est contre.

La séance est levée à 12 heures.

Résultats des votes

Vote 1: Proposition d'ajouter huit taxons dans le registre des établissements qui élèvent en captivité des espèces animales de l'Annexe I à des fins commerciales sous l'entrée A-PH-501, *Birds International Inc.*, aux Philippines (point 47 de l'ordre du jour). / Vote 2: Proposition d'adopter deux projets de décisions figurant dans l'annexe du document CoP14 Doc. 51 (point 51 de l'ordre du jour) / Vote 3: Proposition de l'Australie sur un projet de décision concernant un examen périodique des grandes baleines (point 8.2 de l'ordre du jour

Clé: 0 = n'a pas voté, 1 = oui, 2 = non, 3 = abstention

Parties	Vote 1	Vote 2	Vote 3
Afghanistan AF	0	0	0
Albania AL	0	0	0
Algeria DZ	0	0	1
Antigua and Barbuda AG	3	1	2
Argentina AR	0	2	1
Australia AU	2	2	1
Austria AT	1	2	1
Azerbaijan AZ	0	0	0
Bahamas BS	2	2	1
Bangladesh BD	0	0	0
Barbados BB	0	0	0
Belarus BY	0	0	0
Belgium BE	1	2	1
Belize BZ	0	0	0
Benin BJ	0	0	0
Bhutan BT	1	1	2
Bolivia BO	2	2	1
Botswana BW	1	1	0
Brazil BR	1	2	1
Brunei Darussalam BN	0	0	0
Bulgaria BG	3	2	1
Burkina Faso BF	0	3	3
Burundi BI	3	1	2
Cambodia KH	1	1	2
Cameroon CM	0	0	0
Canada CA	1	1	2
Cape Verde CV	0	0	0
Central African Republic CF	0	0	0
Chad TD	0	0	0
Chile CL	0	2	1
China CN	1	1	2
Colombia CO	0	0	0
Comoros KM	0	0	0
Congo CG	0	0	0
Costa Rica CR	1	2	1
Côte d'Ivoire CI	0	1	1
Croatia HR	2	2	1
Cuba CU	2	1	0
Cyprus CY	0	0	0
Czech Republic CZ	0	0	0

Parties	Vote 1	Vote 2	Vote 3
Democratic Republic of the Congo CD	0	2	1
Denmark DK	1	2	1
Djibouti DJ	0	0	0
Dominica DM	2	1	2
Dominican Republic DO	2	2	1
Ecuador EC	1	2	1
Egypt EG	0	0	0
El Salvador SV	0	0	0
Equatorial Guinea GQ	0	0	0
Eritrea ER	3	2	1
Estonia EE	1	2	1
Ethiopia ET	3	1	1
Fiji FJ	2	2	1
Finland FI	1	2	1
France FR	1	2	1
Gabon GA	0	0	0
Gambia GM	0	0	0
Georgia GE	0	0	0
Germany DE	1	2	1
Ghana GH	0	0	0
Greece GR	1	2	1
Grenada GD	0	0	0
Guatemala GT	0	2	1
Guinea GN	0	0	0
Guinea-Bissau GW	0	0	0
Guyana GY	2	1	2
Honduras HN	1	1	3
Hungary HU	1	2	1
Iceland IS	2	1	2
India IN	2	2	2
Indonesia ID	2	3	1
Iran (Islamic Republic of) IR	0	0	0
Ireland IE	1	2	1
Israel IL	2 ²	0	0
Italy IT	1	2	1
Jamaica JM	1	1	0
Japan JP	1	1	2
Jordan JO	0	0	0
Kazakhstan KZ	0	0	0
Kenya KE	1	2	1
Kuwait KW	1	2	1
Lao People's Democratic Republic LA	2	3	3
Latvia LV	1	2	1
Lesotho LS	0	0	0
Liberia LR	0	0	0
Libyan Arab Jamahiriya LY	0	0	0
Liechtenstein LI	0	0	0
Lithuania LT	1	2	1
Luxembourg LU	1	2	1
Madagascar MG	3	0	1

² Note du Secrétariat: correction faite après la séance; indiquait "0" à l'origine.

Parties	Vote 1	Vote 2	Vote 3
Malawi MW	0	0	0
Malaysia MY	3	3	3
Mali ML	0	0	0
Malta MT	1	2	1
Mauritania MR	0	0	0
Mauritius MU	1	2	1
Mexico MX	1	2	1
Monaco MC	1	2	1
Mongolia MN	0	1	2
Montenegro ME	0	0	0
Morocco MA	0	0	0
Mozambique MZ	0	1	1
Myanmar MM	0	0	0
Namibia NA	1	1	2
Nepal NP	1	2	0
Netherlands NL	1	2	1
New Zealand NZ	2	2	1
Nicaragua NI	0	0	0
Niger NE	0	0	3
Nigeria NG	0	0	0
Norway NO	1	1	2
Pakistan PK	3	3	3
Palau PW	0	0	0
Panama PA	0	0	0
Papua New Guinea PG	0	0	0
Paraguay PY	0	0	0
Peru PE	0	0	0
Philippines PH	0	0	0
Poland PL	0	0	0
Portugal PT	1	2	1
Qatar QA	2	3	3
Republic of Korea KR	1	2	2
Republic of Moldova MD	1	3	1
Romania RO	1	2	1
Russian Federation RU	0	0	0
Rwanda RW	3	3	1
Saint Kitts and Nevis KN	2	1	2
Saint Lucia LC	2	1	2
Saint Vincent and the Grenadines VC	0	0	0
Samoa WS	0	0	0
San Marino SM	0	0	0
Sao Tome and Principe ST	0	0	0
Saudi Arabia SA	0	0	0
Senegal SN	0	0	0
Serbia RS	3	2	1
Seychelles SC	0	0	0
Sierra Leone SL	0	0	0
Singapore SG	1	0	0
Slovakia SK	1	2	1
Slovenia SI	1	2	1
Solomon Islands SB	0	0	0
Somalia SO	0	0	0

Parties	Vote 1	Vote 2	Vote 3
South Africa ZA	0	3	3
Spain ES	0	0	0
Sri Lanka LK	0	0	0
Sudan SD	0	0	0
Suriname SR	3	1	2
Swaziland SZ	2	2	3
Sweden SE	1	2	1
Switzerland CH	1	2	1
Syrian Arab Republic SY	0	0	0
Thailand TH	3	3	3
The former Yugoslav Republic of Macedonia MK	0	0	0
Togo TG	1	2	1
Trinidad and Tobago TT	3	2	1
Tunisia TN	1	0	0
Turkey TR	1	2	2
Uganda UG	1	3	1
Ukraine UA	0	0	0
United Arab Emirates AE	3	3	3
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland GB	1	2	1
United Republic of Tanzania TZ	1	1	2
United States of America US	2	2	1
Uruguay UY	0	0	0
Uzbekistan UZ	0	0	0
Vanuatu VU	3	3	1
Venezuela (Bolivarian Republic of) VE	0	0	0
Viet Nam VN	2	2	1
Yemen YE	3	0	3
Zambia ZM	2	1	2
Zimbabwe ZW	2	1	3